

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 103 (1977)
Heft: 12: Pro Aqua - Pro Vita, 14-18 juin 1977, Bâle

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Le choix des moyens

Tous n'en mouraient pas, mais tous étaient atteints: on pourrait définir ainsi l'impact de la récession sur les différentes branches représentées au sein de la SIA. Cette diversité des professions fait que l'amélioration des perspectives est attendue de directions fort variées, comme sont variés les facteurs qui ont immédiatement amené la diminution des commandes, par exemple.

C'est ainsi que l'industrie d'exportation, touchée à la fois par un recul de la demande extérieure et par le renchérissement du franc, cherche son salut dans l'augmentation de la productivité et dans la lutte contre l'inflation en Suisse. On ne se fait certainement guère d'illusions sur les possibilités de contrôler le taux du franc suisse sur les places commerciales du monde.

La situation est évidemment différente dans le domaine de la construction, dont les prestations s'adressaient presque uniquement au marché intérieur. Sans revenir sur les constatations des experts, selon lesquels la part de cette branche au produit national a été excessive, ni sur les discussions quant au pourcentage souhaitable à l'avenir, on doit constater que l'évolution des trois dernières années — les chiffres concernant les bureaux d'études ont été à plusieurs reprises présentés dans ces colonnes — exige des actions correctives, faute desquelles la branche risque d'être incapable de fournir les prestations à attendre ces prochaines années.

Ici, pas question de compenser sur des marchés extérieurs la chute de la demande intérieure: pour ne parler que des bureaux d'études, la fourniture de prestations à l'étranger ne s'improvise pas — c'est du reste la raison pour laquelle la SIA s'efforce de mettre sur pied un organisme destiné à encourager et à soutenir l'exportation de prestations de service — et le contexte est fort différent de celui dans lequel les bureaux travaillent dans notre pays. Le remède ne peut être que fort partiel.

Une conséquence de cette récession et des mesures destinées à en adoucir les effets réside dans l'augmentation de la part des communautés de droit public dans les commandes relevant de la construction. Rien que de très normal, que l'on considère l'impact social d'une crise dans ce secteur ou que l'on fasse l'inventaire des lacunes dans l'équipement de notre pays.

On sait que la Confédération s'est préoccupée de la relance, libérant certains crédits propres et des crédits cantonaux ou communaux, puisque l'attribution de subventions fédérales implique celle de subventions cantonales, par exemple.

On peut penser ce que l'on veut du rôle essentiel joué par Berne dans des projets de caractère parfois plus local que national; en revanche, c'est bien de la capitale que l'on attend dans de larges milieux le salut en la matière. Cela implique toutefois que les moyens d'une politique de relance, même modeste, soient disponibles. Face à une diminution des recettes, qu'elle soit due au fléchissement de la conjoncture ou à la suppression progressive des droits de douane, l'autorité fédérale ne peut avoir recours qu'à la compression des dépenses (possibilité limitée si l'on songe au nombre de tâches imposées par la loi ou par le souci de maintenir l'équilibre social) ou à l'accroissement de l'impôt. C'est sur ce second terme que nous allons nous prononcer en cette fin de semaine, la taxe à la valeur ajoutée ayant pour but de procurer les rentrées fiscales nécessaires à la Confédération.

En ce qui concerne nos professions, ce nouvel impôt pose de nouveaux problèmes en un temps où il n'en manque pas. De fait, il nous oblige à choisir entre plusieurs maux. Pour pertinents que soient certains arguments contre l'introduction de la TVA, il n'en

demeure pas moins qu'il n'existe pas d'alternative pour un avenir proche. Aucune branche de l'économie suisse ne peut nourrir l'illusion qu'elle ne serait pas touchée, si un refus de la TVA entraînait par exemple une réduction massive des prestations de la Confédération. L'efficacité d'une telle réduction ne suffirait du reste pas à ramener un équilibre financier sans augmentation des ressources. Les moyens manquants devraient probablement être trouvés dans une adaptation de la fiscalité aujourd'hui existante.

On le voit, ce n'est certes pas l'enthousiasme qui pourra guider le choix de l'électeur. S'il appartient à nos professions, il risque d'être écartelé entre des considérations dont aucune n'est rose; souhaitons que chacun aille au bout de cet examen et en sanctionne le résultat par son vote.

Lumière diffuse

Une fois de plus, quelques milliers de citoyens se sont retrouvés contre quelque chose — l'énergie nucléaire — le temps d'une Pentecôte ensoleillée. Il est sympathique de noter que leur manifestation a pris la forme d'une marche à travers la campagne et qu'elle s'est déroulée de façon paisible.

Quitte à ce que l'on nous reproche d'être insensible à la poésie de cette marche, nous relevons le manque de réalisme de ce genre de démonstration dès qu'il s'agit de passer de l'opposition à la proposition. On a en effet appris ces jours que 20 % environ de notre approvisionnement en énergie électrique proviennent de centrales nucléaires. On attendrait donc un catalogue de mesures permettant d'économiser immédiatement un cinquième de l'énergie électrique; en effet, on peut admettre qu'il y a les mêmes raisons de fermer les centrales existantes que d'empêcher la mise en services de celles prévues, ce dernier but étant visé par le moratoire de quatre ans proposé.

Sans nous faire l'avocat de l'énergie nucléaire, nous pensons que si quatre ans sont nécessaires à déterminer les risques réels ou supposés des centrales nucléaires, il en faut tout autant, pour le moins, pour mettre sur pied un programme de rechange permettant de renoncer à l'atome. A notre avis, c'est manquer dangereusement de réalisme que de se priver de ce dernier avant de disposer d'une quelconque alternative, si souhaitable soit-elle.

Comme hier pour les grands barrages, on parle aujourd'hui de risques au sujet des centrales nucléaires. En revanche, on oublie totalement les atteintes bien réelles que comporte l'utilisation d'autres sources d'énergie, telles que le pétrole et ses dérivés.¹ En outre, on ignore trop facilement le rôle que les « technocrates » tant décriés peuvent jouer, par exemple dans l'encouragement à la gestion de l'énergie: qu'on pense au concours organisé par la SIA ou à la loi cantonale sur l'isolation thermique des immeubles élaborée par des ingénieurs genevois.

Dans cette polémique sur l'énergie nucléaire (car il s'agit malheureusement d'une polémique et non d'une discussion objective), la lumière est loin de jaillir, masquée qu'elle est par des écrans de fumée étrangère au sujet. Faute d'éclairer, ceux qui crieront le plus fort retiendront pour un temps encore l'attention: dommage, si l'on considère l'importance de la question!

JEAN-PIERRE WEIBEL.

¹ Un sondage n'a-t-il pas révélé que, parmi leurs quinze préoccupations majeures, les Français accordent le premier rang à la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, le quinzième à la limitation de la circulation automobile!